

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24P001

DOMAINE : Institutions et vie politique – Délégation de signature

Objet : Délégation de signature à Mesdames Leslie RUEL, Christel HARMS et Rose-Marie GELOEN en l'absence du Directeur Général des Services

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-19, et R. 2122-8 à R. 2122-10 ;

Vu l'arrêté n°20P074 du 2 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Gérard BOUQUEROD, Directeur général des services ;

Vu l'arrêté n°22P030 du 24 mai 2022 portant délégation de signature à Mme Isabelle OZGA – directrice des Assemblées et des Affaires juridiques ;

Vu l'arrêté n°22P039 du 1^{er} août 2022 portant délégation de signature à Mme Rose-Marie GELOEN et Mme Christel HARMS ;

Vu l'arrêté DRH N°2023-3104 du 22 décembre 2023 portant détachement de Mme Leslie RUEL sur un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services ;

Vu l'arrêté DRH N°2023-3109 du 22 décembre 2023 portant rectificatif de l'arrêté DRH N°2023-3104 du 22 décembre 2023 ;

Vu le contrat DRH N°2023-3102 et son avenant N°2023-3103 en date du 22 décembre 2023 portant recrutement de Mme Christel HARMS sur un emploi fonctionnel ;

Vu la fiche d'affectation de Mme Rose-Marie GELOEN au poste de Directrice du Service des Finances, en date du 12 avril 2023 ;

Considérant que Mmes Leslie RUEL, Christel HARMS et Rose-Marie GELOEN remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une délégation de signature au regard des fonctions qu'elles exercent ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service en l'absence de M. Gérard BOUQUEROD, Directeur général des services ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté municipal n° 22P030 susvisé est abrogé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BOUQUEROD, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, en premier lieu à Madame Leslie RUEL Directrice Générale Adjointe, en second lieu à Mme Christel HARMS Directrice Générale Adjointe, et en troisième lieu à Mme Rose-Marie GELOEN Directrice du Service des Finances, à l'effet de signer :

- Les autorisations d'absence ou de congés accordées aux fonctionnaires et agents non titulaires de la commune ;
- Les demandes d'inscription des agents à des actions de formation et conventions de stages inscrites au plan de formation ;
- Les copies conformes et ampliements d'arrêtés, de décisions, de délibérations, de conventions, de marchés et autres actes créateurs de droits ;
- Les demandes de devis ;
- Les actes de réception de déclarations de naissance, décès, reconnaissance d'enfant naturel, certification de tous les documents d'état civil ;
- Réception de courriers recommandés, délivrances de copies certifiées conformes aux originaux, accusés de réception de documents déposés en mairie ;
- Délivrance des attestations d'inscription sur les listes électorales ;
- Décisions autorisant les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service ;
- La validation des états d'heures supplémentaires et tout document relatif à la gestion courante du personnel ;
- Les ordres de mission concernant les agents et relatifs aux déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire communal ;

Article 3 : En cas d'empêchement des adjoints au Maire et d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BOUQUEROD, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, en premier lieu à Madame Leslie RUEL, Directrice Générale Adjointe, en second lieu à Mme Christel HARMS, Directrice Générale Adjointe, et en troisième lieu à Mme Rose-Marie GELOEN, Directrice du Service des Finances, à l'effet de signer :

- les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux ;
- la délivrance des expéditions de ces registres ;
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- la légalisation des signatures ;
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BOUQUEROD, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, en premier lieu à Mme Rose-Marie GELOEN Directrice du Service des Finances, en second lieu à Madame Leslie RUEL Directrice Générale Adjointe, et en troisième lieu à Mme Christel HARMS Directrice Générale Adjointe, à l'effet de signer :

- Les lettres ou bons de commande de prestations et fournitures et engagements comptables correspondants dont le montant est compris entre 250 et 1 500 euros ;
- Les lettres ou bons de commande de prestations et fournitures et engagements comptables correspondants dont le montant est inférieur à 250 euros, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou responsable de service disposant de la délégation de signature dans le domaine concerné.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en sous-préfecture dans le cadre du contrôle de légalité et à Monsieur le Trésorier Principal, notifié aux intéressées et publié.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié et notifié aux intéressées.

Fait à Marignane, le 04 JAN. 2024

Le Maire,
Eric Le Dissès



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Notifié à :

Mme Leslie RUEL
le

Mme Christel HARMS
le

Mme Rose-Marie GELOEN
le

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le



ID : 013-211300546-20240104-24P001-AR